



BAREME D'HONORAIRES DE L'AGENCE TVA INCLUSE

TRANSACTION IMMOBILIER TRADIOTIONNEL ET TERRAIN

PRIX DU BIEN	HONORAIRES maximums T.T.C
Jusqu'à 55 000 €	5 000 €
55 001 € - 75 000 €	9,50%
75 001 € - 100 000 €	9 %
100 001 € - 150 000 €	8 %
150 001 € - 200 000 €	7 %
200 001 € - 300 000 €	6 %
300 001 € - 500 000 €	5 %
+ de 500 001 €	4 %

Honoraires à la charge de l'ACQUEREUR

Exigibles à la signature de l'acte définitif de vente chez le notaire

Il est précisé que le barème d'honoraires affiché ci-dessus mentionne les tarifs maximums pratiqués par NEXIMMO en application de l'arrêté du 26 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans la transaction immobilière.